



Entretien, mauvaise foi, quels sont mes droits?

Par **bernardino**, le **17/10/2013** à **17:05**

Bonjour,

J'ai deux questions à vous soumettre :

Je suis locataire depuis deux ans (bail de 3ans).

Il y a quelques mois mon propriétaire a constaté une fuite dans sa cave provenant de ma douche.

Celui-ci a fait intervenir son "partenaire", ouvrier travaillant au noir, qui a décidé qu'un collier mal serré était l'origine de la fuite. En voyant l'arrière de ma douche j'étais sceptique par rapport à son diagnostic mais j'ai "laissé couler". (la fuite était peu importante)

<http://image.noelshack.com/fichiers/2013/42/1382020649-dsc-0043-1.jpg>

Mon propriétaire a alors constaté que la fuite n'était pas résolue, est intervenu lui même et a resserré le même collier ce qui n'a toujours pas résolu la fuite du robinet de douche jusqu'à hier, où il s'est rendu compte que le robinet fuyait.

Il m'a alors dit que le problème venait de l'entretien, que je devais pulvériser de l'anticalcaire dans le robinet ! (sans le démonter : en pulvériser sur les bords...)

<http://image.noelshack.com/fichiers/2013/42/1382020717-dsc-0056-1.jpg>l'intérieur du robinet

<http://image.noelshack.com/fichiers/2013/42/1382022199-dsc-0058-1.jpg>le robinet monté avec sa manette

Le ton est monté car j'estime que je nettoie ma douche régulièrement et que ce qu'il me demande n'est pas de l'entretien courant. Il me dit que mon produit pour enlever le calcaire est du pipi de chat (ajax shower power) qui n'enlève rien.

Il m'indique que je dois repayer un robinet. Qui doit repayer ce robinet?

Au cours de son intervention, il m'a également dit que mes parois de douche étaient rongées par le calcaire et qu'il me facturerait ma douche au moment de mon état des lieux de sortie. Il a raison en disant que les parois sont rongées, les traces ne partent pas mais cela reste minime, il faut avoir le nez dessus pour le voir. Selon moi ces traces étaient déjà présentes lors de mon emménagement mais je n'ai pas relevé à l'époque.

<http://image.noelshack.com/fichiers/2013/42/1382020762-dsc-0049-1.jpg> les dites traces bien visibles avec le flash

<http://image.noelshack.com/fichiers/2013/42/1382020778-dsc-0052-1.jpg>

Pourrait-il me facturer cette douche, sachant que les traces sont bien présentes mais peu visibles? Je trouve qu'il abuse.

Merci de vos réponses.